

Un.e auxiliaire de puériculture ou aide auxiliaire de puériculture pour sa crèche collective TOM POUCE - CDD 15 janvier 2024 au 26 septembre 2024

Placé.e sous l'autorité du.de la directeur.rice de la crèche collective et de la responsable de la Petite Enfance, et au sein d'une équipe vous serez chargé.e de :

- Accueillir les enfants et leur famille, en instaurant un climat de confiance,

En collaboration avec l'équipe, proposer, organiser, et mettre en place des activités d'éveil et ludiques, suivant l'âge et les besoins des enfants (3 mois à 4 ans), afin de favoriser leur développement dans le respect du rythme de chaque enfant,

Donner les repas, effectuer les changes et accompagner l'enfant dans les découvertes alimentaires, et dans l'autonomie (habillage, lavage des mains...),

- Travailler dans une équipe pluridisciplinaire.

Formations et expériences requises

- Titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou CAP Petite Enfance ou accompagnant éducatif petite enfance, avec expérience exigée auprès des jeunes enfants,

- Expérience en structure petite enfance appréciée,
- Connaissance du développement et des besoins du jeune enfant,
- Formation aux premiers secours,
- Bienveillance,
- Sens de l'adaptation et de l'organisation,
- Bonnes aptitudes relationnelles, et capacité à travailler en équipe,
- Discrétion professionnelle, réserve,
- Sens du travail en équipe.

Infos pratiques

Rémunération brute mensuelle :

Aide auxiliaire : 1881€18

Avec diplôme d'auxiliaire de puériculture : 2 182€87

Comment postuler ?

Candidature (CV + lettre de motivation) à transmettre :

Madame La Présidente du CCAS-Direction des Ressources Humaines- Hôtel de Ville-7 bis, avenue de Champagne BP 505-51331 Epernay cedex.

Ou par voie électronique : recrutement@epernay-agglo.fr

[postuler en ligne](#)

Documents

[aide-auxiliaire-ou-auxiliaire-de-puericulture-creche-tom-pouce-janv-2024.pdf](#)